

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : Initier l'administration de la Tétracaïne 1 % goutte oculaire	NUMÉRO : OC : URG - 01
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : Hôpital BMP Sans rendez-vous de Bedford et de Farnham	MISE EN VIGUEUR LE: <u>2007-10-01</u>
	RÉVISÉ LE: <u>2015-10-15R</u>
Recommandée par l'instance locale du CMDP du RSL La Pommeraie lors de sa réunion du : 10 déc. 2015.	PAR : Julie Caron, Coordinatrice intérimaire des services de l'urgence, Dre Émilie Davoine.
Protocole associé : Obligatoire pour une ordonnance collective hors établissement : <input checked="" type="checkbox"/> OUI – (Intégré) <input type="checkbox"/> NON	Ordonnance permanente ou collective remplacée : #
ORDONNANCE PRÉ-IMPRIMÉE ASSOCIÉE : <input type="checkbox"/> OUI - # _____ <input checked="" type="checkbox"/> NON	FORMULAIRE ASSOCIÉ : <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/> Adhésion
ACTIVITÉS(S) RÉSERVÉE(S) : <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Initier une mesure diagnostique et thérapeutique selon une ordonnance. 	
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : Infirmières du service d'urgence et du sans rendez-vous de Bedford et Farnham ayant reçu la formation.	
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE D'USAGERS VISÉS : Patients se présentant à l'urgence avec une douleur oculaire.	
BUT THÉRAPEUTIQUE : Permettre aux infirmières de soulager rapidement la douleur aux yeux de certains usagers.	
INDICATIONS : Patients se présentant à l'urgence avec une douleur oculaire.	
PROCÉDURES : <ul style="list-style-type: none"> Administer une goutte de Tétracaïne 1 % dans l'œil atteint et garder l'œil fermé pour 1 minute Répétable aux 30 minutes (maximum de 4 applications); Aviser le patient que le soulagement de la douleur sera de courte durée; Le patient doit demeurer dans la salle pour être évalué par le médecin; Le soulagement de la douleur ne doit pas modifier la cotation initiale de son triage; Pour administrer les gouttes ophtalmiques, se référer à la version informatisée des MSI¹. 	

¹. Méthodes de soins informatisées.

Signatures :

Originale signée

2007-10-11

Dre Émilie Davoine
Chef du service d'urgence

Date

Originale signée

2007-10-10

Dr Michel Camirand
Chef du département de médecine générale

Date

Originale signée

2007-10-10

Mme France St-Pierre
Chef du département de pharmacie

Date

Originale signée

2007-10-12

Dr Christian Léger
Directeur des affaires médicales

Date

Originale signée

2007-10-10

Mme Louise Favreau
Directrice des soins infirmiers

Date

Recommandation d'acceptation :

Originale signée

2007-10-18

Président du CMDP

Date

Approbation :

Originale signée

2007-11-07

Comité de direction

Date

N.B. : Pour les ordonnances hors établissement, joindre la feuille de signatures des médecins prescripteurs sur laquelle sont indiqués leur no de permis et leur no de téléphone.